

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 1
Parlons finances	p. 2
Autour de l'école	p. 3
En bref...	p. 4
Ca s'est passé à Porchères	p. 5
L'élagage, une action indispensable	p. 6
Voilà l'été, le rappel des savoir-vivre	p. 7
La lathrée Clandestine	p. 8
Programme de la fête locale	p. 9
Les comices agricoles de Porchères	p.10
Agenda	p. 12



MOT DU MAIRE

Un an déjà...

La définition d'une Révolution c'est le retour d'une planète au même point : la terre a fait sa révolution autour du soleil depuis les élections municipales. Une révolution s'est aussi déroulée à la mairie de Porchères.

Votre nouvelle équipe d'élus a travaillé avec assiduité depuis un an. Notre mairie avait besoin qu'on se penche sur son destin. Tout a été revu, décortiqué, analysé, chaque contrat discuté, renégocié, voire supprimé. Les modes de fonctionnements questionnés, les habitudes remises en question, en privilégiant, au maximum un esprit d'équipe et une vision partagée, des problèmes et des solutions où élus et personnels municipaux travaillent en confiance.

C'est donc un nouveau souffle pour Porchères. Du bio à la cantine et des menus révisés, des conseils municipaux tous les mois et une grande transparence sur l'ensemble des dossiers, l'ouverture d'une garderie, la relance du PLU, l'élargissement des horaires d'ouverture de la mairie, le site Internet, ce journal d'informations municipales...

Comme vous verrez aussi dans l'agenda en fin de journal, la vie associative est très riche. Concerts avec l'ACAP, Fête locale avec le comité des fêtes, ouverture du moulin de Porchères avec Vivons avec le moulin et reconstitution des comices agricoles avec Anim'ton Bourg, sont un simple échantillon du programme de l'été.

Il fait bon vivre à Porchères. Il appartient à chacun de faire les efforts nécessaires pour préserver cette qualité de vie par le respect des voisins, le respect de l'environnement, et le respect des règles de vie en société.

David REDON, maire de Porchères

Mairie de Porchères

1, le bourg

33660 PORCHERES

Tel : 05.57.49.61.52

mairie-porcheres@orange.fr

Nouveaux Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h

Samedi matin, sur rendez-vous.

Site : <http://www.porcheres.fr>

Le mois d'avril est le mois où l'on vote le budget. C'est aussi le moment de faire le bilan de l'année précédente.

Il faut savoir que le budget d'une commune s'articule autour de deux sections, l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2014, la section de fonctionnement avait un excédent de 131.720,72 € et la section d'investissement avait un déficit de 35.419,52 €. Les avoirs au 1^{er} janvier 2014 étaient donc de 96.301,20 €.

Ce point de départ de 2014 mérite quelques commentaires. Près de 27.000 € de factures de 2013 ou avant n'étaient pas payées au 1^{er} janvier 2014. Près de 10.000 € de recettes n'étaient pas comptabilisées non plus ce qui ramène l'avoir disponible autour de 80.000 € au 1^{er} janvier 2014.

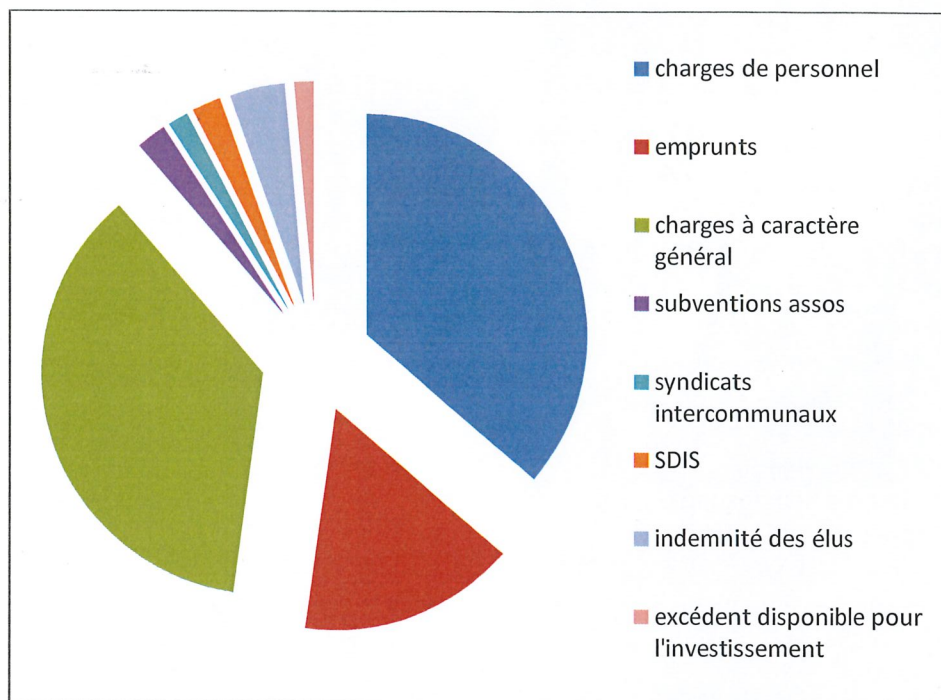
Au 31 décembre 2014, la section de fonctionnement compte un excédent de 151.897,17 € et la section d'investissement compte un déficit de 49.627,04 €. Les avoirs au 1^{er} janvier 2015 se montent donc à 102.270,13 €.

Ce chiffre mérite aussi quelques commentaires : 17.700 € de subvention ont été perçus à tort de la part de la CALI, il convient donc de les déduire de nos avoirs et 4.088 € ont été perçus à tort de la part de Saint-Antoine-sur-l'Isle, il convient donc de les déduire. On arrive ainsi à un chiffre autour de 80.000 €.

La différence avec l'année 2014, c'est qu'au 1^{er} janvier 2015, toutes les factures étaient payées et que l'année 2015 ne devrait pas réserver de mauvaises surprises.

Rappelons que la principale difficulté à laquelle la mairie est confrontée est le manque récurrent de trésorerie à certains moments de l'année particulièrement en mai-juin.

Il nous faut donc faire en sorte de reconstituer notre fonds de roulement en faisant des économies.



Répartition des principales masses budgétaires de la commune en 2014

Et le budget 2015 ?

Il faut prendre en compte les prévisions de baisses de dotations forfaitaires annoncées par l'Etat en vue de réaliser 11 milliards d'euro d'économies par les collectivités locales en 4 ans. Cette baisse de dotation, qui a déjà été de 3.745 € en 2014, va passer à 12.980 € en moins pour 2015, 22.215 € en moins pour 2016 et 31.450 € en moins pour 2017, soit un tout cumulé sur 4 ans de 70.390 € !

Parallèlement, certaines dépenses s'imposent d'elles-mêmes ou nous sont imposées : réparations urgentes au tracteur communal, rampe d'accès handicapés à la mairie, PLU...

Le budget prévisionnel 2015 s'équilibre à 872.527 € en dépenses et en recettes, répartis en 656.890 € en fonctionnement et 245.637 € en investissement.

Ce budget prévoit une augmentation des impôts de +3,5 % faisant passer le taux à 10,55 % pour la taxe d'habitation, 16,39 % pour le foncier bâti et 57,89 % pour le foncier non bâti. Pour mémoire, voici les taux moyens nationaux : taxe d'habitation 23,88 % ; foncier bâti 20,11 % et foncier non bâti 48,94 %.

Cette hausse fiscale permet d'espérer une recette supplémentaire de 7000 € environ par rapport à la somme obtenue en 2014.

La seule bonne nouvelle à l'horizon est que la salle polyvalente est maintenant finie de payer et que l'emprunt correspondant est terminé. Il représentait environ 30.000 € par an.

Même si la situation reste très difficile, un certain nombre d'indicateurs doit nous rassurer pour les années à venir. Si les impôts ne baisseront pas, il faudra faire en sorte qu'ils n'augmentent plus, ou le moins possible.

Voyage scolaire au pays basque

Deux classes de l'école de Porchères (les MS/GS de Mlle Durruthy et les CP/CE1 et Mlle Wantz) sont parties trois jours au pays Basque. Découverte de l'estran rocheux, promenade autour du château d'Abbadia,



coucher de soleil sur la mer, découverte de la culture et des jeux basques, etc. Un séjour inoubliable pour les enfants ! Et merci aux institutrices pour leur engagement et leur dévouement.

Signalons que les municipalités de Porchères et de Saint-Antoine-sur-l'Isle ont aidé financièrement la coopérative scolaire à hauteur de 50 € par enfant et que l'association des parents d'élèves, Les

Filous de l'Isle ont participé au financement de ce voyage.

Le BIO à la cantine, les enfants aiment...

Depuis la rentrée scolaire de septembre, les élus ont souhaité améliorer la qualité des repas servis aux enfants à la cantine. Rappelons que le prix payé par les parents pour un repas est de 1,78 €.

Le choix a été fait de se rapprocher de l'association « Isle Mange Bio » qui fournit toutes les semaines des produits bio issus de producteurs locaux. L'ensemble des produits laitiers provient ainsi de « La ferme des Jarouilles » à Coutras, tout comme une partie des fruits et des légumes qui sont livrés par cette association.

La commission Ecole-cantine, avec l'aide de la cantinière, ont adapté les menus à la saison, pour permettre d'être mieux approvisionné en produits frais de qualité. Ainsi les enfants sont sensibilisés à l'éducation au goût et à la saisonnalité.



Les activités périscolaires

Cette nouvelle période de périscolaire qui nous a mené jusqu'aux vacances de Pâques, a proposé aux enfants plusieurs activités :

- La découverte du corps
- Jeux de société et jeux collectifs
- Chants
- Lecture et contes
- Les activités créatives divisées en deux ateliers, un pour les tout-petits et l'autre pour les plus grands.

Durant les activités créatives, les plus grands ont fabriqué des bilboquets, une tortue, une cage à oiseau,... et les petits ont découvert la métamorphose de la chenille à travers les livres et ont fabriqué leur propre chenille et leur papillon.



Ouverture de classe à la rentrée de septembre 2015

Le RPI Porchères-Saint-Antoine compte actuellement 5 classes. Le directeur d'Académie vient de confirmer aux mairies l'ouverture d'une sixième classe dès la rentrée de septembre 2015 à Saint-Antoine-sur-l'Isle. C'est une très bonne nouvelle qui va permettre de réduire le nombre d'élèves par classe et de supprimer la classe de triple niveau qui existait à Saint-Antoine.

ETE 2015 : le moulin de Porchères ouvert au public tous les week-ends !



Les Journées européennes des moulins les 16 et 17 mai seront également le coup d'envoi de la saison 2015 pour le site du moulin de Porchères. En effet, du 16 mai au 20 septembre 2015, le moulin sera ouvert à la visite tous les samedis et dimanches de 14 h à 18 h.

Tarif normal : 5 €

Tarif réduit : 3 € (groupes, journées portes ouvertes et - de 12 ans)

Venez avec vos familles, amis, voisins et aidez l'association à faire vivre ce site ! Vous pouvez aussi devenir bénévole au moulin. Contactez le 06.30.93.57.60

Épicerie ambulante

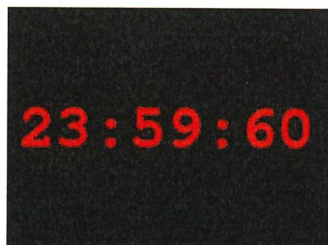
Un nouveau commerçant ambulant passe depuis le 24 avril sur la commune chaque vendredi en début d'après midi. Fruits et légumes, viandes, charcuterie, produits laitiers, épicerie, produits divers.

Il livre à domicile et assure ainsi un service de proximité pour les personnes les plus isolées. Vous le retrouverez également sur le marché communal le vendredi après midi devant l'église.

Vous pouvez le contacter au 06 80 14 15 46.



Réglez vos montres le 30 juin 2015



La rotation de la Terre ne se fait pas toujours à la même vitesse. Cela provoque un décalage avec les horloges astronomiques et pour pallier cela une seconde supplémentaire sera ajoutée cette année.

L'année va donc durer une seconde de plus que l'année dernière. Cette seconde de plus sera ajoutée le 30 juin prochain. Elle a été décrétée par le Service International de la rotation de la terre et des systèmes de référence, basé à Paris. Que ferez-vous de cette seconde supplémentaire ?

Election départementales

Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars dernier, nos nouveaux conseillers départementaux sont Michelle Lacoste et Alain Marois avec pour remplaçants Chantal Gantch et Alain Paigne. Concernant Porchères, les résultats du 2^{ème} tour étaient les suivants : Inscrits 681, votants 409 (taux de participation 60,06 %), blancs 11, nuls 6, Michelle Lacoste-Alain Marois 158 voix ; Chantal Dugourg-Jean-Claude Abanadès 97 voix ; Monique Robin-Bernard Bosjean 137 voix.

Travaux Rampe Handicapés à la mairie

Depuis fin avril les travaux ont débuté pour la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à la mairie. L'entrée dans la mairie se fait par le côté pendant la durée des travaux. Voici une photo du début des travaux.

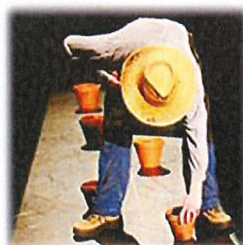


Ça s'est passé à Porchères...

Janvier 2015, vœux du maire



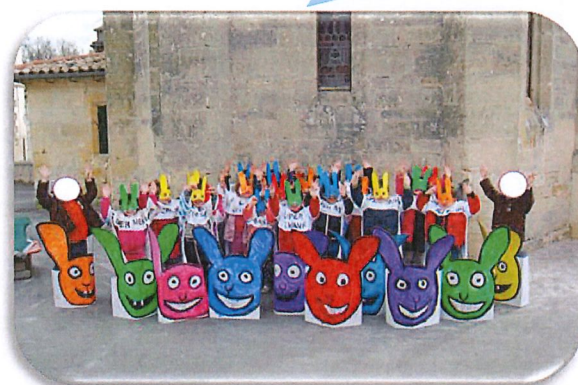
Février 2015, spectacle pour les écoles du territoire de la CALI



Mars 2015, éclipse solaire



Avril 2015, Carnaval et Repas avec les Filous de l'Isle



Avril 2015, voyage en Espagne avec le Comité des Fêtes



Mai 2015, l'ACAP reçoit la chorale de Lentigny



L'élagage, une action indispensable

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques. (Arrêté interministériel du 17 mai 2001)

➤ Qui est en charge de réaliser les travaux d'élagage ?

ERDF prend en charge les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des cas suivants :

CAS N°1

L'arbre est situé sur une propriété privée, ses branches se développent sur le domaine public où se trouve la ligne



CAS N°2

Un arbre a été planté et a grandi sur une propriété privée, dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne.



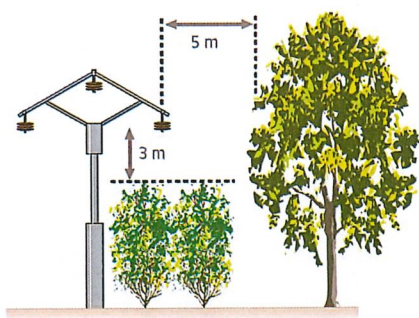
Il revient dans ces deux cas au propriétaire de prendre en charge les travaux d'élagage. Ces travaux doivent se faire dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment :

- Etablir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N° 14434,
- Ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

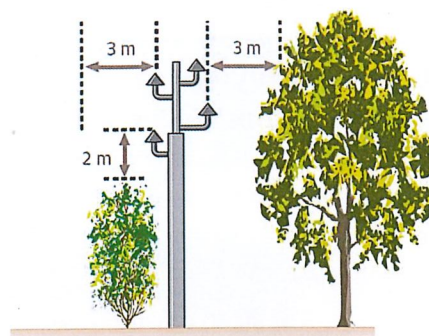
➤ Distances de sécurité minimale à obtenir après élagage

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

Lignes Haute Tension (HTA)



Ligne Basse Tension (BT)



➤ Les gestes indispensables pour ma sécurité

Il est formellement interdit de :

- S'approcher ou approcher un objet à moins de trois mètres d'une ligne.
- Toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'ERDF suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le :

09 726 750 + n° du département (2 chiffres)

Voilà l'été ! le rappel des savoir-vivre indispensables



Bruits de voisinage

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

L'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2008 rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Animaux bruyants

De même « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Le non respect de cet arrêté préfectoral expose à une amende forfaitaire de 68 €.

Feu

Nous vous rappelons également que la commune est classée en zone forestière et qu'un arrêté préfectoral réglemente les feux.

Les feux pour détruire les végétaux sont interdits.

Des dérogations peuvent éventuellement être demandées en mairie à condition de respecter l'ensemble des conditions exigées.

**Interdiction totale du 15 mars au 30 avril inclus
et du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus.**



Points d'apport volontaire



Les points d'apport volontaire avec les containers pour le verre et pour les habits ne sont pas des lieux de dépôts d'ordure !

Des dépôts sauvages y sont constatés presque quotidiennement.

Rappel : Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous risquez une amende forfaitaire de 68 €.

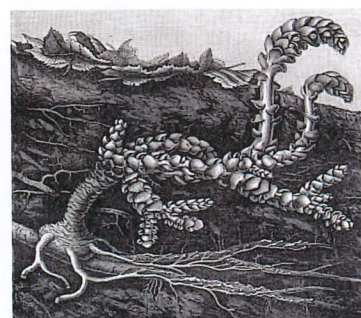


Les bords du Courbarieu, de la Mousquetière et du ruisseau de Barthebrune recèlent quelques trésors botaniques en ces débuts de printemps. C'est ici, le long de ces cours d'eau tranquilles, qu'apparaît tous les ans, au mois de mars, une fleur étonnante : la lathrée clandestine. Elle forme d'épais tapis violet au pied des aulnes et des noisetiers bordant les cours d'eau (photo 1). Observable uniquement quelques semaines dans l'année, la lathrée est parfaitement invisible le reste du temps, honorant ainsi son épithète de « clandestine ». Partons à la rencontre de cette curiosité botanique...



C'est au tout début du mois de mars que l'œil averti saura repérer les « endroits à lathrée ». Le sol est alors boursoufflé et laisse entrevoir en quelques jours un réseau serré d'écailles charnues et blanchâtres. La plus grande partie de la plante se cache en effet sous la terre. Les tiges souterraines (le rhizome) forment un entrelacs très dense pouvant peser plusieurs dizaines de kilos et allant jusqu'à déformer localement le sol. A la base de chaque écaille, on aperçoit déjà un petit point violet annonçant l'emplacement des futures fleurs (photo 2).

A la différence des autres plantes, les Lathrées sont entièrement dépourvues de tiges ou de feuilles vertes, trahissant un mode de vie peu banal. La couleur blanche signale l'absence de chlorophylle, ce pigment vert permettant aux plantes de fabriquer leur nourriture à partir de la lumière du soleil. Les lathrées, dépourvues de chlorophylle, puisent leur nourriture en détournant la sève des grands arbres à l'aide de puissants suçoirs connectés aux racines de leur hôte (image 3).



Les bourdons sont les principaux pollinisateurs de cette plante parasite. Ils assurent l'échange des pollens d'une fleur à l'autre en prélevant le précieux nectar contenu au fond chaque corolle. Une fois fécondées, les lathrées fanent rapidement et produisent à leur base une capsule renfermant 4 à 5 graines. A maturité, ces capsules « explosent » sous la pression des graines, les propulsant parfois à plusieurs mètres de distance de la plante mère. Une fois les graines expulsées, la lathrée retourne sous terre et disparaît complètement jusqu'au printemps suivant. Les graines, quant à elles, sont transportées par les courants puis déposées çà et là en aval du cours d'eau. Après germination et ancrage des suçoirs sur une plante hôte, il ne faudra pas moins d'une dizaine d'années pour que le nouveau rhizome souterrain émerge et fleurisse à son tour.

Inutile donc d'espérer semer des graines de lathrée dans son jardin ! Il faudra, pour admirer cette curiosité indomptable, arpenter les bords du Courbarieu, de la Mousquetière ou du ruisseau de Barthebrune...

Fête locale à Porchères les 29, 30 et 31 mai 2015

Organisée par le comité des fêtes

Vendredi 29 mai

A partir de 18 h 30, MARCHE NOCTURNE

Venez composer votre repas auprès des divers commerçants (huîtres, gésiers, grillades, fraises, glaces...)

Cette soirée sera animée par Mickael VIGNEAU, jeune prodige de l'accordéon, et se terminera en bal gratuit pour tous.



Samedi 30 mai

14 h 30 RANDONNEE PEDESTRE 8 km

Départ de la salle des fêtes. A l'arrivée, un goûter attendra les randonneurs.

15 h CONCOURS DE PETANQUE

Inscriptions de 13 h 30 à 15 h sur le terrain derrière l'école. 10 € la doublette. Lots dès les ¼ de finale.

A partir de 19 h SOIREE GRILLADES

Sandwich frites 6 €

22 h RETRAITE AU FLAMBEAU

Lampions pour tous les enfants. Départ de l'ancienne cantine avec les majorettes de Saint-Antoine-sur-l'Isle vers le feu d'artifice.

23 h FEU D'ARTIFICE SONORISE ET BAL GRATUIT



Dimanche 31 mai

9 h CONCOURS DE BELOTE à la salle polyvalente

10 € par personne. Récompenses pour tous.

Dès 13 h 30 MAQUILLAGE GRATUIT pour tous les enfants.

14 h 30 SPECTACLE DE JEUX ET DE MAGIE avec le clown Branko.

Une sculpture de ballon sera remise à chaque enfant.

16 h 00 DEMONSTRATION ET INITIATION A LA ZUMBA

Venez danser sur les rythmes de la musique d'aujourd'hui.

Activités gratuites pour toute la famille.



Durant ces 3 jours, attractions foraines.



Le photographe avait l'église de Porchères dans le dos !

Au début du XXe siècle, M. Aubier, alors maire de Porchères, qui était aussi minotier et grand connaisseur en agronomie et en sélection des espèces, avait créé dans la commune de Porchères un concours annuel d'animaux de race limousine. Ce concours était un rendez-vous incontournable pour tous les éleveurs du libournais qui préparaient leurs animaux longtemps à l'avance pour participer au concours.

Ce jour là, après avoir passé en revue l'ensemble des animaux, se tenait un grand banquet en présence du préfet, du président du comice de Libourne, du maire et du conseil municipal de Porchères, des maires du canton, du député de l'arrondissement, d'un sénateur, du conseiller général, etc. Ce banquet était l'occasion de discours enflammés sur les questions agricoles du moment.



Comice de 1927

Ces concours agricoles et les fêtes du comice étaient également des moments importants d'échanges entre agriculteurs, mais aussi l'occasion de démonstration de nouveaux matériels et l'expérimentation de nouvelles techniques. Le but étant l'amélioration de l'agriculture, tant dans les techniques que dans les espèces.

Il y a un siècle, les questions agricoles étaient donc au cœur des préoccupations des élus de la commune. Elles le sont toujours aujourd'hui, notamment avec le futur PLU mais aussi avec l'engagement de qualité et d'origine des aliments servis au restaurant scolaire et enfin avec la volonté de l'association Anim'Ton Bourg de recréer une grande fête agricole cet été.



8 et 9 août 2015 « La terre et les hommes... au temps des comices agricoles »

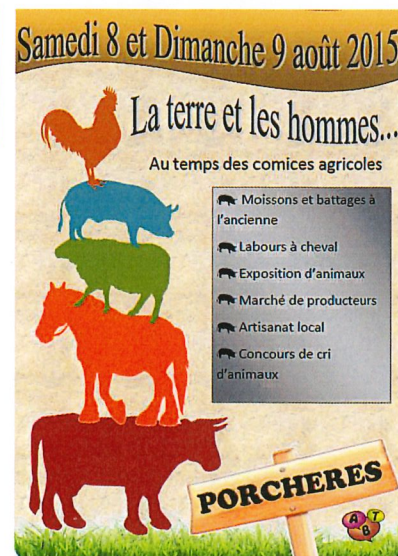
Retenez bien les dates du 8 et 9 août 2015. L'association Anim'Ton Bourg vous propose, le temps d'un week-end, de recréer les comices agricoles qui ont fait la gloire de la commune.

Dans le bourg de Porchères : transhumance de 300 moutons, moissons à cheval, battages à l'ancienne, labours à traction animale, méchoui géant, producteurs locaux, artisans autour de produits agricoles, danses traditionnelles, costumes d'époque...

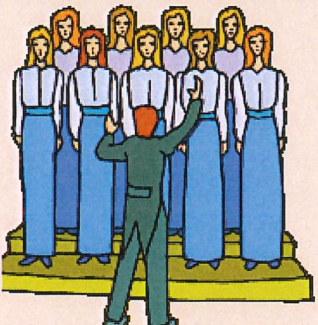
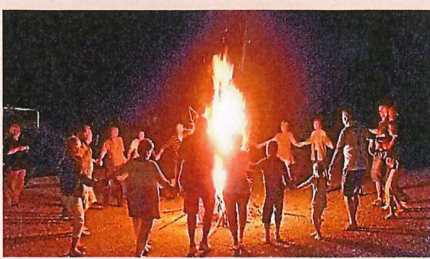
Venez aussi découvrir les animaux qui seront présents les deux jours : bœufs, chevaux, ânes, vaches, cochons, volailles, escargots, abeilles...

Un rendez-vous incontournable !

Si vous souhaitez être bénévole pour cette manifestation, contactez Colette Boureau au 06.59.14.93.50



AGENDA 2015

SAM. 16 ET DIM. 17 MAI	29-30-31 MAI	VENDREDI 12 JUIN
JOURNEES DES MOULINS	FETE LOCALE	KERMESSE DE L'ECOLE
VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES	COMITE DES FETES	ECOLE
		
DIMANCHE 14 JUIN	DIMANCHE 21 JUIN	VENDREDI 26 JUIN
CONCERT	FETE DE LA MUSIQUE	FEU DE LA SAINT-JEAN
ACAP		ANIM' TON BOURG
		
DIMANCHE 28 JUIN	SA. 8 ET DI. 9 AOÛT	VENDREDI 4 SEPTEMBRE
VIDE-GRENIER	LA TERRE ET LES HOMMES... AU TEMPS DES COMICES AGRICOLES	REPAS NOCTURNE
COMITE DES FETES	AMIN'TON BOURG	ANIM'TON BOURG
